



**N° 063/2021**

**ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de LA FRESNAIS :

**VU** le code de la route;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2212-1, L. 2213-2 à L. 2213-5,

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

**VU** la demande de l'entreprise VEOLIA en date du 02 août 2021,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité publique à l'occasion de travaux de renouvellement du réseau AEP, rue du Pré Henri, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement dans cette voie.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'entreprise VEOLIA, dont le siège est situé 23, rue Augustin Fresnel, à SAINT-MALO (Ille et Vilaine) est autorisée à réaliser des travaux de renouvellement du réseau AEP rue du Pré Henri du 1<sup>er</sup> au 17 septembre 2021.

**ARTICLE 2** : Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera alternée avec des feux tricolores, la chaussée sera rétrécie, le stationnement sera interdit. La vitesse sera limitée à 30kms/heure

**ARTICLE 3**: Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux véhicules de service, aux véhicules de secours et d'assistance aux victimes ni aux riverains.

**ARTICLE 4**: Des panneaux de signalisation pour informer les usagers seront mis en place à la hauteur des travaux. L'entretien de la signalisation au droit du chantier sera à la charge exclusive de l'entreprise.

**ARTICLE 5** : L'entreprise VEOLIA devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout incident.

**ARTICLE 6** : Le Maire,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cancale,

Le Commandant du SDIS,

Le Directeur de l'entreprise VEOLIA,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

A LA FRESNAIS, le 24 août 2021

**Éric POUSSIN,**  
Maire

